PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

WEBINAIRE D'INFORMATION

ENTREPRISES GRANDES CONSOMMATRICES DE GAZ

10 novembre 2022

Quelques règles & informations avant de commencer…

- Le support sera transmis aux participants.
- Des questions ? Des réactions ? Utilisez le Fil de discussion à votre disposition ; des temps d'échanges sont prévus.
- Merci de veiller à couper vos micros en dehors des temps d'échanges.
- Un problème ?
  Contactez : mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Introduction

Didier Martin
Préfet de la région des Pays de la Loire,
Préfet de Loire-Atlantique

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour

1. Fonctionnement du système gazier en France et perspectives pour l'hiver 2022/2023

2. Leviers d'action pour l'hiver prochain et l'avenir :

- Dispositif d'interruptabilité
- Délestage gaz
- Répartition de la consommation de gaz

Temps d'échanges

3. Présentation des aides mobilisables :

- Aides aux entreprises (DREETS)
- Offre climat de la BPI
- Fonds chaleur et ENR (ADEME)

Temps d'échanges

Fonctionnement du système gazier français

Des infrastructures au service des consommateurs

Consommation brute de gaz en France en 2021

474 TWh dont 284 TWh en hiver (nov-mars)

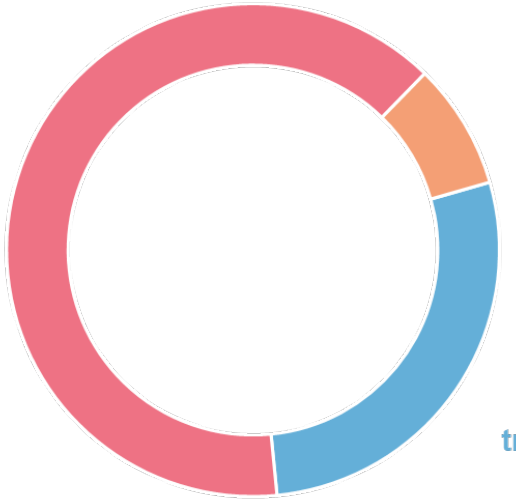

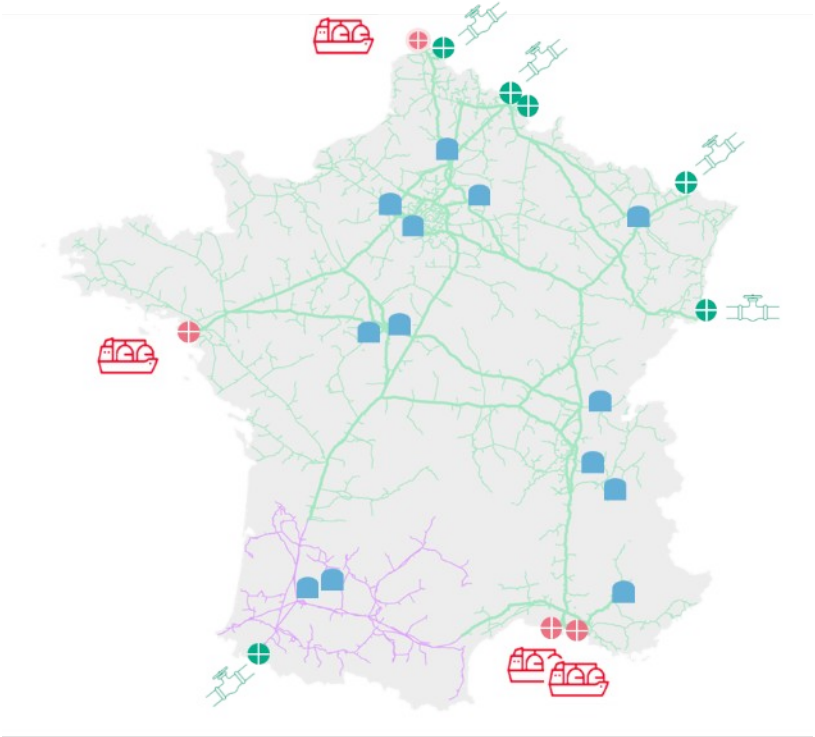

Longueur du réseau de transport : 38 835 km
33 688 km *(GRTgaz)*
5 155 km *(Teréga)*

4 terminaux méthaniers sur trois façades maritimes : capité à la pointe de **59 GW**

6 points d'interconnexion (Norvège, Belgique, Allemagne, Suisse/Italie, Espagne)

- Capacité d'Import : **98 GW**
- Capacité d'Export : 29 GW

13 stockages, représentant 1/3 de la consommation française (130 TWh), indispensables pour assurer la modulation saisonnière : **103 GW**

Les flux avant et après la guerre en Ukraine

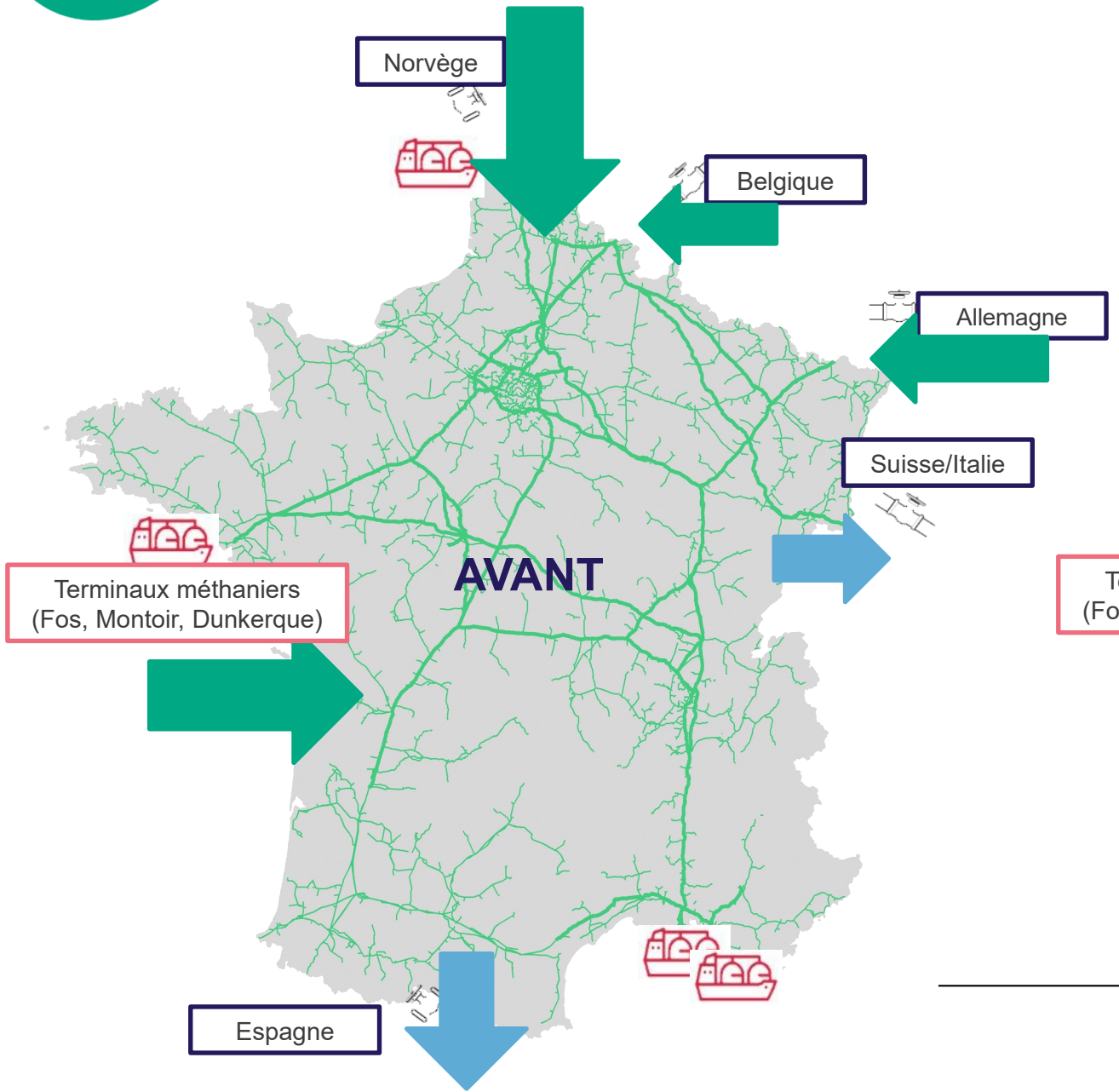

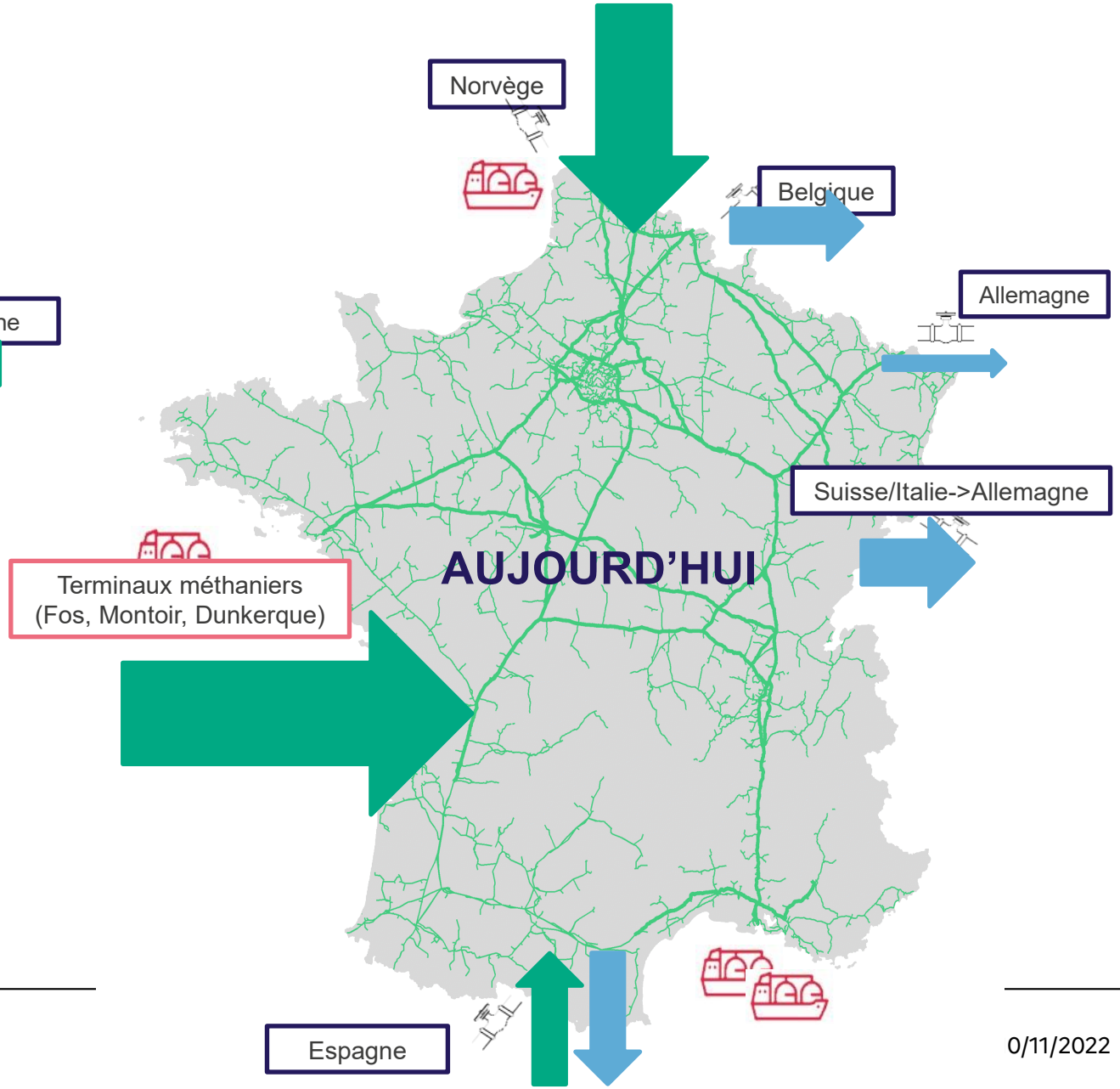

Des stockages remplis pour l'hiver grâce aux terminaux méthaniers

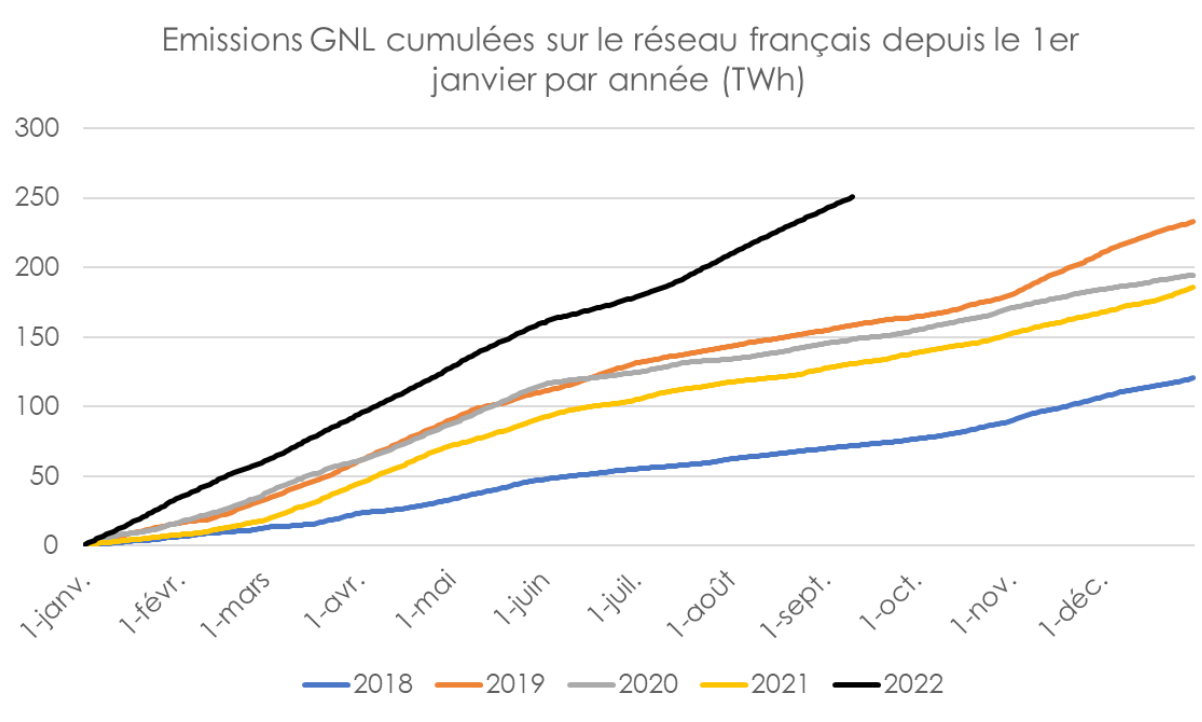

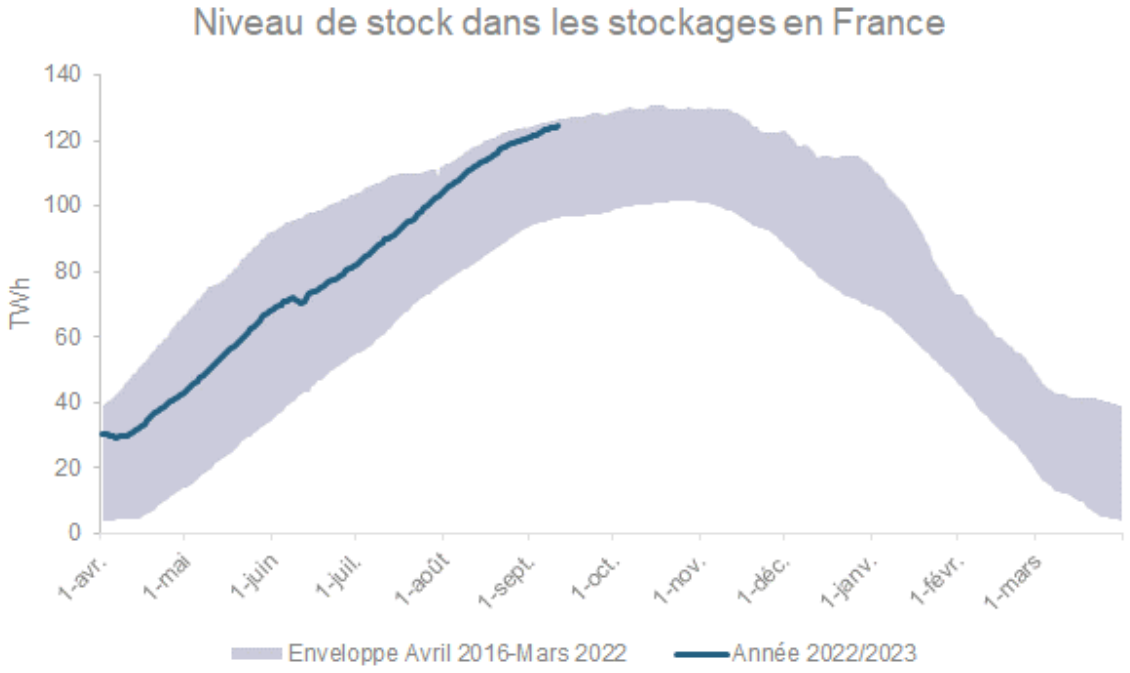

Le record absolu de GNL émis sur une année a déjà été battu à 251 TWh

Les **stockages en France sont remplis à** plus de 99%, au 5 octobre (89,6% en UE)

Perspectives Hiver 2022 / 2023

(Winter Outlook)

Deux composantes de la consommation à satisfaire

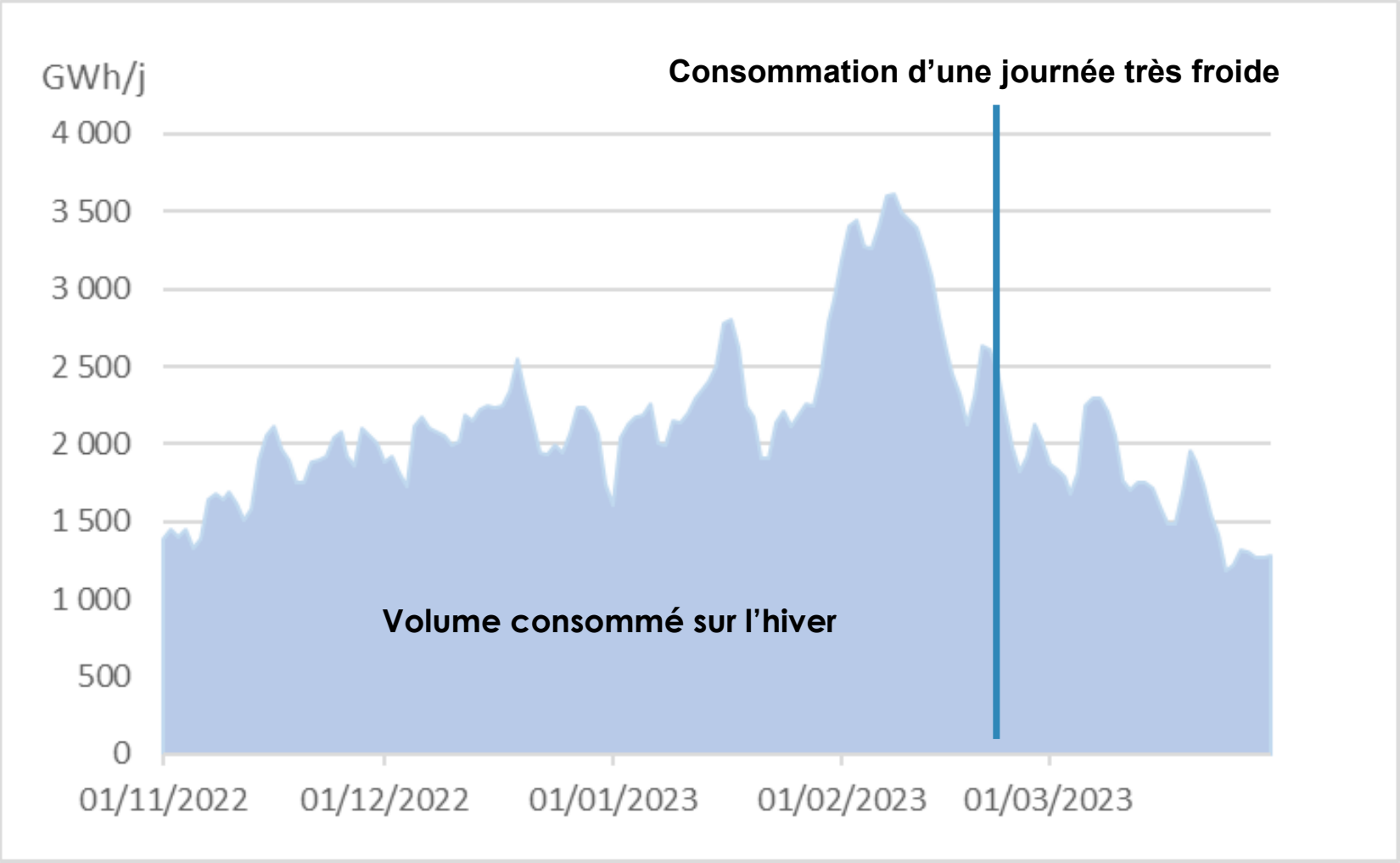

Simulations du bilan de l'hiver
(novembre 2022 – mars 2023)

Simulation de référence: hiver moyen → système équilibré

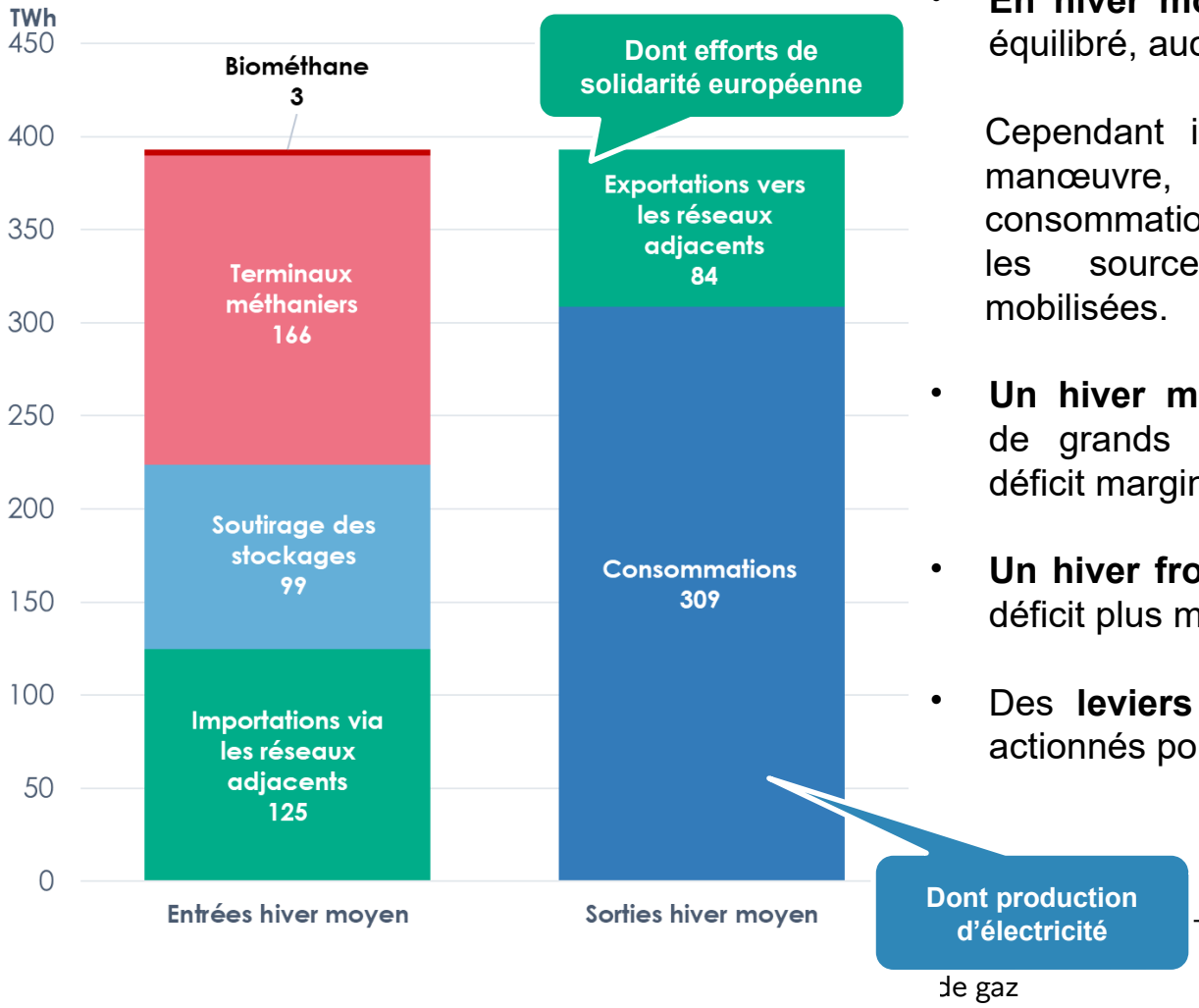

- **En hiver moyen**, le système est juste équilibré, aucun déficit de gaz.

  Cependant il y a peu de marge de manœuvre, notamment aux jours de consommations les plus élevées. Toutes les sources doivent alors être mobilisées.

- **Un hiver moyen** avec quelques jours de grands froids (pointe) affiche un déficit marginal.

- **Un hiver froid ou très froid** affiche un déficit plus marqué.

- Des **leviers existent** et pourront être actionnés pour gérer ces déficits.

Déficit dans les différents scénarios

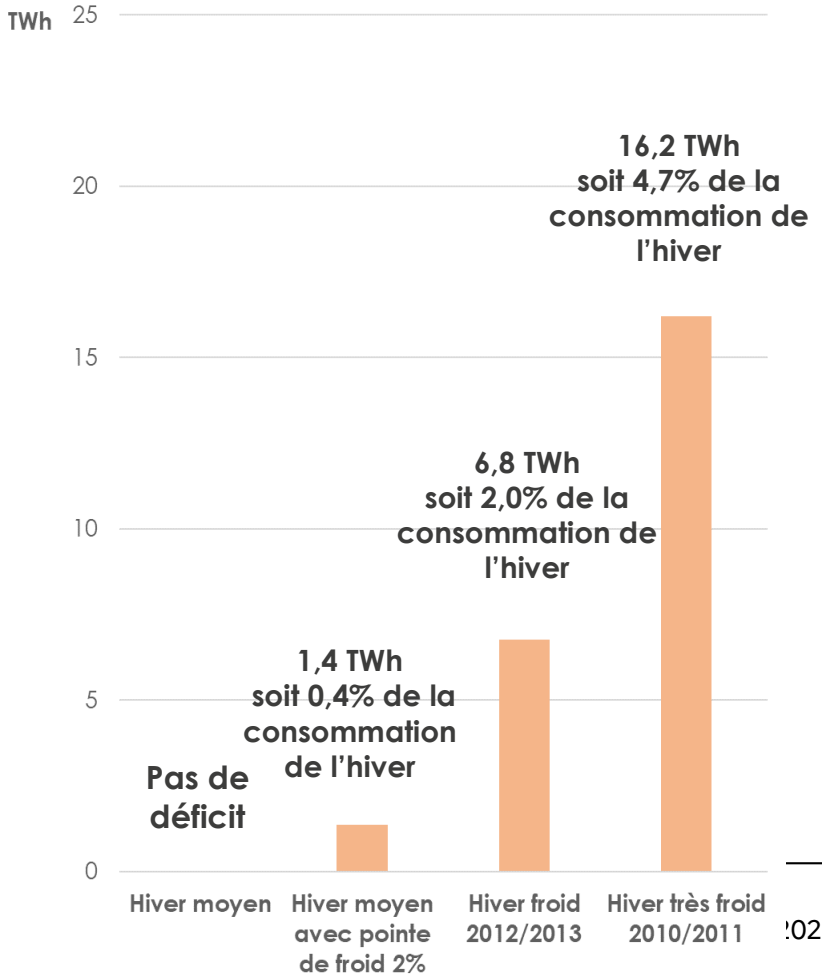

de gaz

022

Des stockages cruciaux pour l'hiver

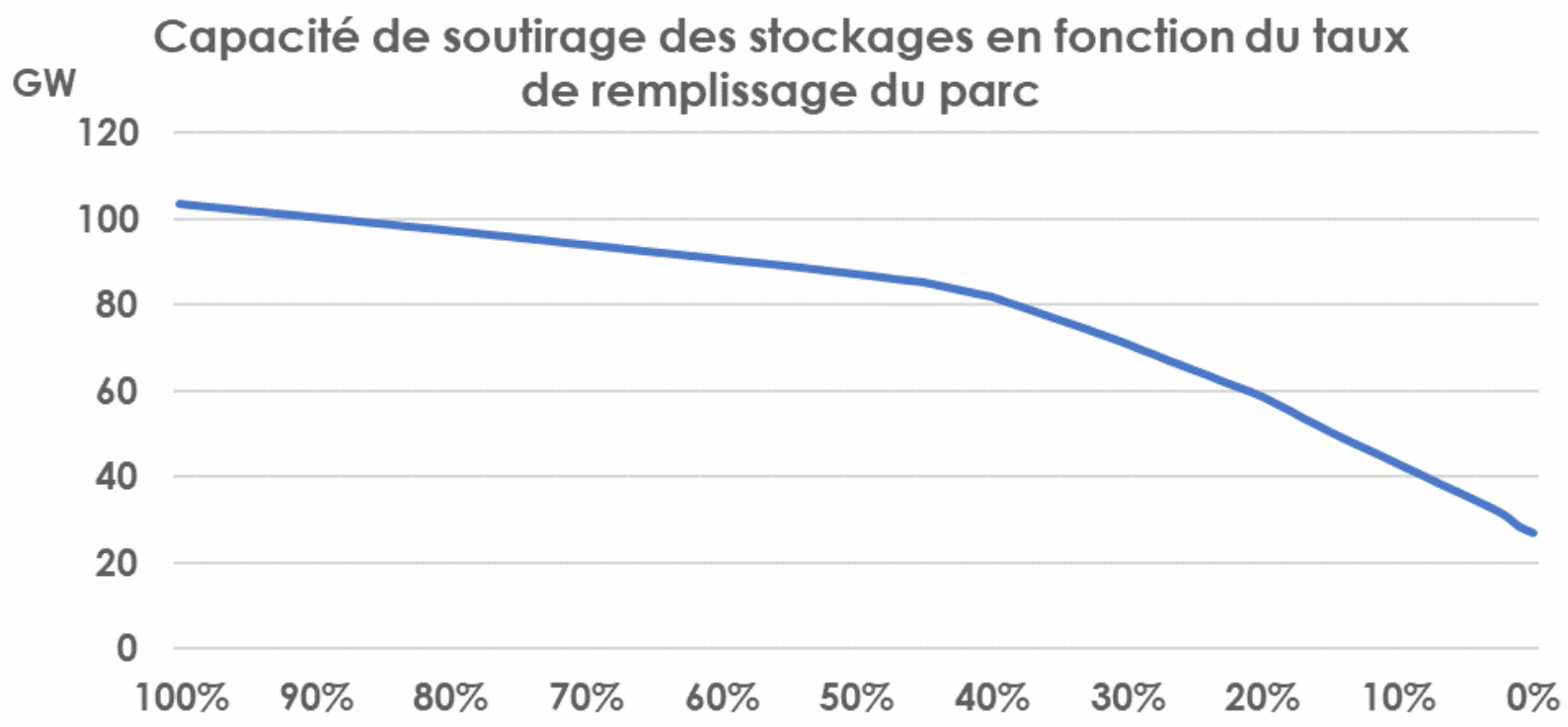

La puissance de soutirage dépend du niveau de remplissage

Tant que les stockages sont remplis au moins à 50%, la puissance de soutirage est supérieure à **85 GW**

Un déficit limité en cas de pointe de froid en première partie d'hiver…

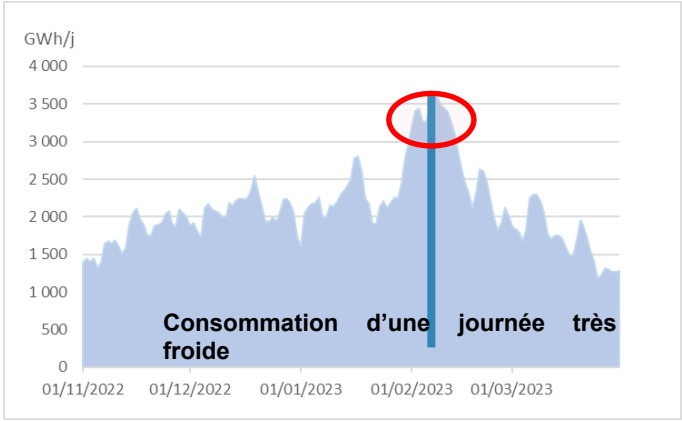

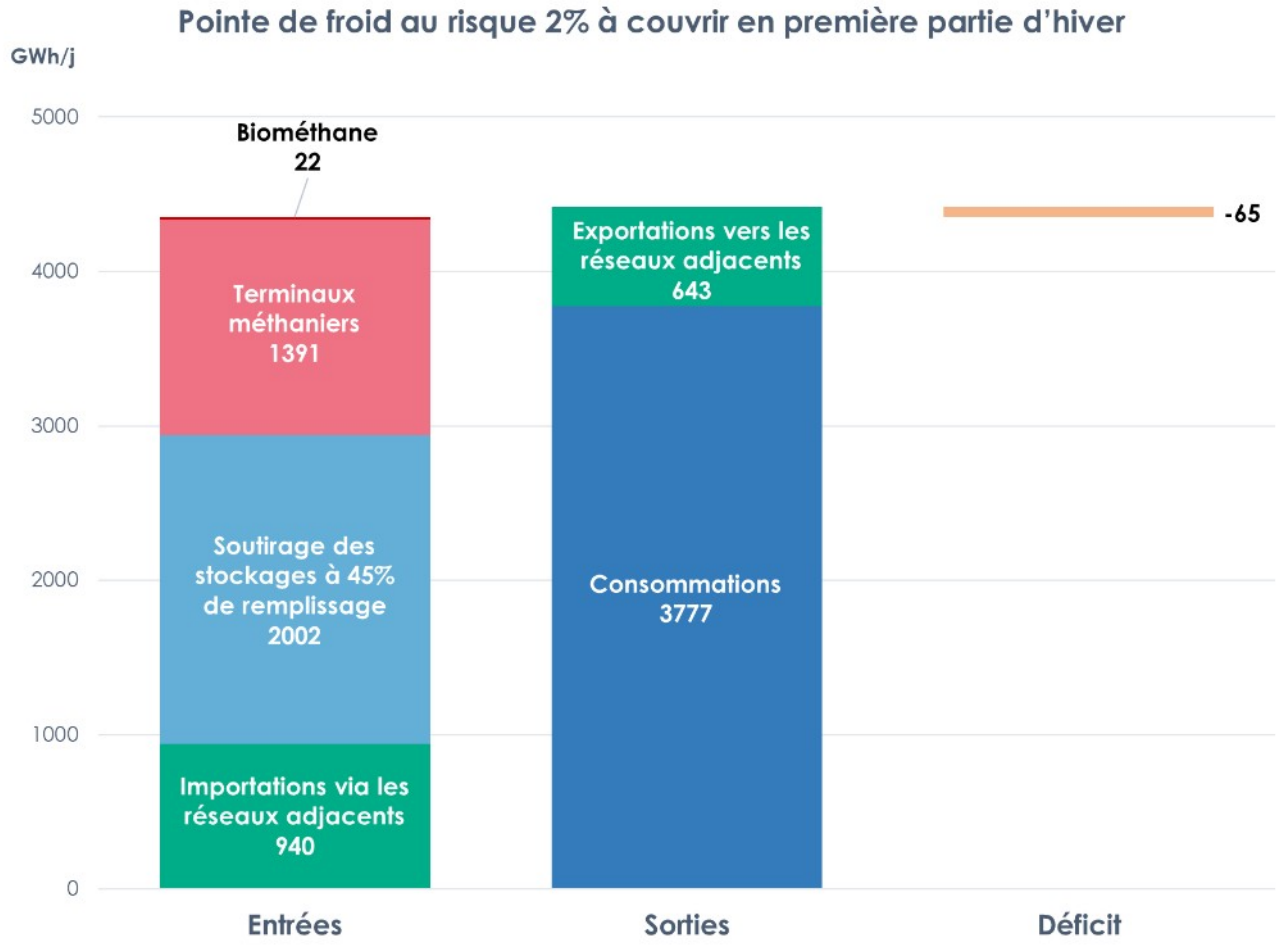

- En première partie d'hiver (décembre à mi-février) les pointes de froid à couvrir sont les plus fortes.
- La pointe de froid au risque 2% (susceptible de survenir 2 fois par siècle au maximum) présente un **déficit limité compte tenu de la puissance de soutirage importante disponible (stocks garnis).**

... la baisse des stocks au cours de l'hiver froid entraîne un risque croissant sur la couverture d'une journée froide

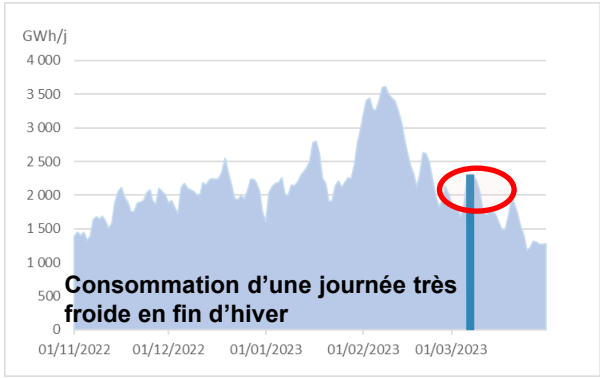

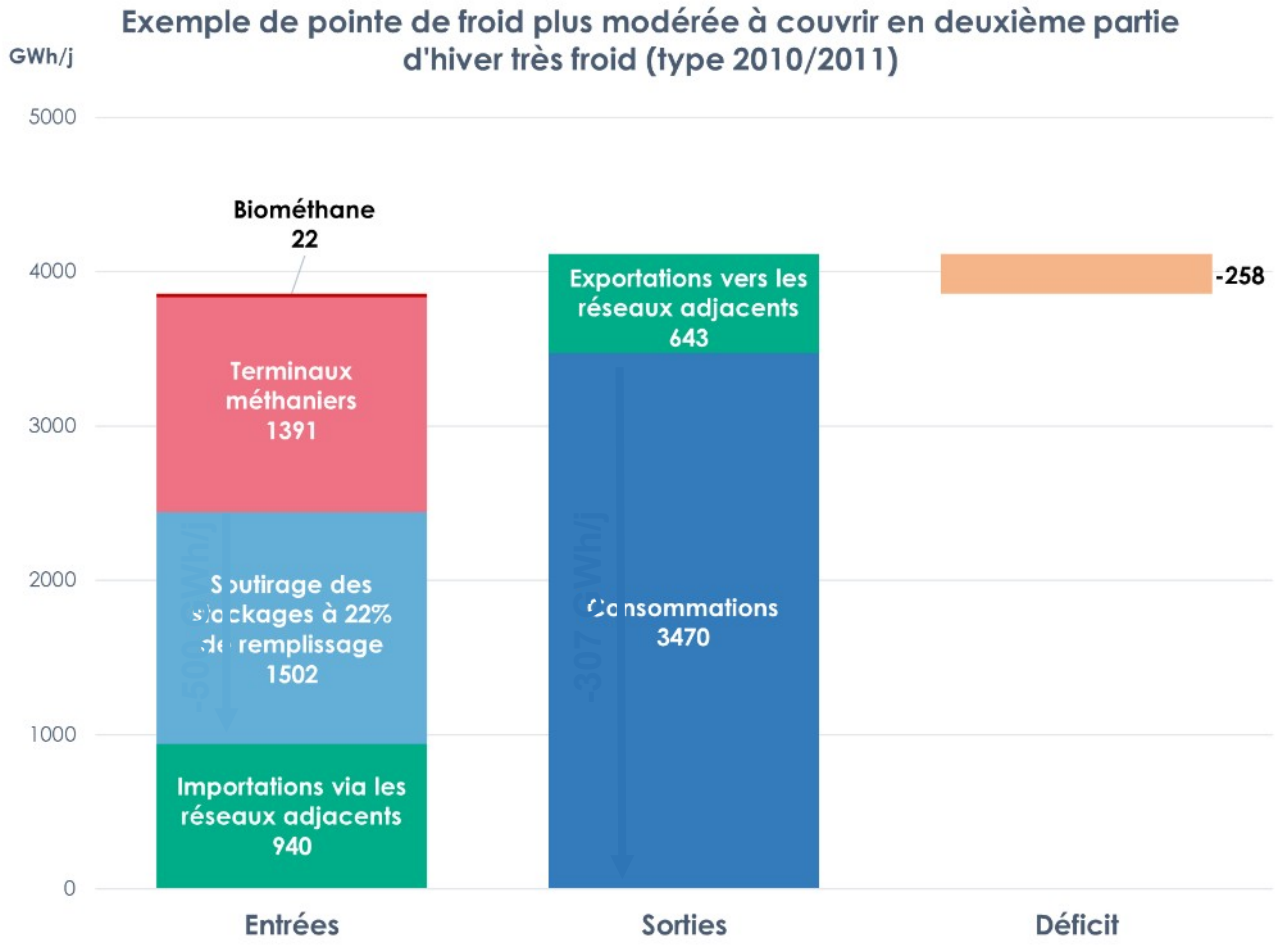

- En deuxième partie d'hiver froid ou très froid (après mi-février), les pointes de froid à couvrir sont moins intenses.
- Néanmoins elles présentent des **déficits plus importants** compte tenu de la puissance de soutirage disponible réduite due au stock plus faible.

- Des **leviers seront actionnés pour gérer ces déficits**
- Dans tous cas il est nécessaire que :
  - **les stockages soient préservés dès le début d'hiver** pour pouvoir fournir le débit suffisant au moment voulu
  - du GNL soit présent en cuve pour permettre aux terminaux d'émettre à leur maximum sur la durée de la pointe

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Leviers d’actions pour l’hiver prochain et pour l’avenir

Des leviers qui permettent de résorber les déficits éventuels

À la main des fournisseurs

- Préservation des stockages pour la fin de l'hiver et regarnissage des stocks en cas de redoux ponctuel
- Adaptation des entrées/sorties du territoire.

À la main des consommateurs (sobriété)

- 1°C en moins réduit la consommation d'environ 7% (soit **170 GWh/J** ou 17 TWh)
- Depuis le 20 octobre, Écogaz Un dispositif d'information et de sensibilisation permet aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises de connaitre le niveau de tension du système gaz et de contribuer à son équilibre par la mise en œuvre d'écogestes.
- En projet, la répartition de la consommation permet de réduire de manière planifiée la consommation d'une partie des clients non domestiques

Interruptibilité / Délestage

- Activation des dispositifs d'interruptibilité rémunérés qui permettent à des industriels volontaires de baisser leurs consommations en cas de déséquilibre sur le réseau. Le potentiel maximal est de **200 GWh/j**
- Délestage en dernier recours en ciblant les grands consommateurs (afin de protéger les clients résidentiels).

Le baromètre du réseau de gaz pour une consommation responsable

- ✓ **Un site internet pour connaitre l'état de tension du réseau gaz à l'échelle nationale et pour 5 jours.**
- ✓ **Un site internet pour sensibiliser sur les écogestes** à mettre en place au quotidien et donner des conseils en termes de sobriété énergétique pour mieux gérer sa consommation de gaz
- ✓ **Relais possible par des sites partenaires** via une interface automatique depuis la plateforme ODRE
- ✓ En cas de forte tension sur le réseau (niveaux orange et rouge**), des alertes mail / SMS** aux consommateurs volontaires.

- Niveau de consommation normale ou inférieure à la normale
- Niveau de consommation légèrement supérieur à la normale
- Niveau de consommation très supérieur à la normale et/ou tension sur le système gaz
- Lancement des dispositifs d'interruptibilité ou de délestage

1°C économisé par tous = 170 GWh / jour économisés pour tous

Site opéré par

myecogaz.com

En cas de tensions sur le réseau gaz, l'interruptibilité

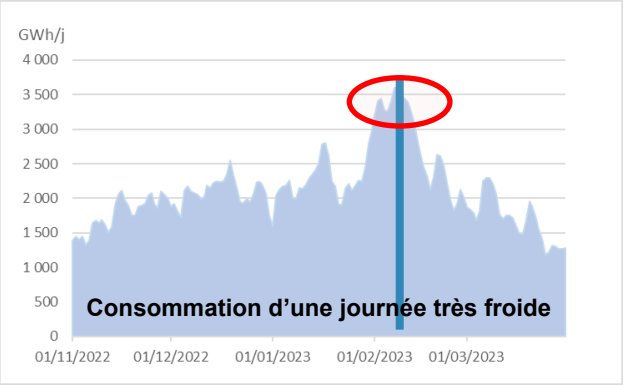

Il existe **3 types d'interruptibilité gaz**, activables dans l'ordre de priorité suivant :

Type d'interruptibilité	1. Interruptibilité Contrat d'acheminement	2, Interruptibilité Garantie (Appel d'offre en cours du 7/11/22 au 2/12/22)	3, Interruptibilité secondaire
Cadre réglementaire	Contrat d'acheminement GRTgaz	**L.431-6-2 - Arrêté du 07/10/2022**	L.432-6-3 - Arrêté du 17/12/2019
Consommateurs concernés	Consommateurs raccordés au réseau de transport auxquels GRTgaz ne peut offrir de capacités de livraison fermes	**Consommateurs raccordés aux réseaux de transport et distribution > 5GWh/an** (hors prod élec, MIG ou chauffage logements) Capacité journalière ferme > 20 MWh/j Télérelève quotidienne et capacité d'activation validée (2 heures)	Consommateurs raccordés aux réseaux de transport et distribution > 40 MWh/j
Volume concerné	40 sites GRTgaz concernés 27 GWh/j souscrits	Objectif de l'AO = 144 GWh/j périmètre GRTgaz (150 GWh/j en France) Rémunération max 200 €/(MWh/j) pour une capacité interruptible minimale de 20 MWh / jour	29 sites concernés 16 GWh/j souscrits par des clients GRTgaz (23 GWh/j en France)
Préavis d'activation	54h	16h J-1 pour effet à 6h00 J	24 heures
Nombre d'activation (hors PUG)	Pas de limite	2 max par an, minimum 24h, maximum 240 heures par an	2 max par an, minimum 24h, maximum 240 heures par an

Au total, 200 GWh/j possibles

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL

DÉLESTAGE GAZ : un dispositif de dernier ressort

- **à la main des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution de gaz naturel**

- **intervient une fois que les gestionnaires de réseaux ont épuisé l'intégralité des leviers à leur disposition :**
  - achat de gaz sur les marchés,
  - utilisation des stocks de gaz naturel,
  - réduction volontaire de la consommation de gaz naturel par certains consommateurs (interruptibilités)

- **pour préserver une pression minimale dans le réseau et permettre la poursuite de l'approvisionnement en gaz naturel des autres consommateurs**

Crédit photo : Térega

Articles L434-1 à L434-4 du code de l'énergie

*un **déficit d'approvisionnement par rapport à la consommation** :*
*⇒ **baisse de pression** trop importante ⇒ **risque explosion***
*⇒ activation des **mécanismes de sécurité** sur les réseaux de distribution basse pression (au niveau des compteurs)*
*⇒ des **délais de plusieurs semaines**, voir davantage, pour le rétablissement de l'alimentation en gaz naturel.*

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL

DÉLESTAGE GAZ : un dispositif de dernier ressort

- **Pas de vanne automatique ou de dispositif de coupure à distance permettant le délestage rapide** des consommateurs de gaz naturel

- Le **gestionnaire du réseau** doit donc **contacter individuellement chaque consommateur** (par exemple par téléphone ou sms, pour lui demander de réduire ou d'arrêter sa consommation de gaz naturel)

- Dans un objectif d'efficacité, délestage **en priorité des consommateurs les plus importants**, consommant **plus de 5 GWh/an**, au nombre d'environ 5000 au niveau national (et **~ 370 en Pays de la Loire**)

- Objectif au niveau national d'une capacité de délestage **de 500GWh/j**

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Liberté Égalité Fraternité
DREAL

DÉLESTAGE GAZ / Établissement des listes départementales

décret n° 2022-495

- **Enquête annuelle des gestionnaires de réseaux (consommateurs de gaz naturel > 5 GWh/an)**

- **Résultats + liste des consommateurs de gaz > 5 GWh/an ⇒ préfet de département <u>avant le 1er mai</u> (pour 2022 : 1er octobre)**

- **Parmi ces consommateurs, le préfet distingue 3 listes :**
  - 1° les producteurs d'électricité par centrale électrique (P > 150 MW)
  - 2° les consommateurs :
    - assurant des missions d'intérêts général (MIG) liées à la satisfaction des besoins essentiels de la nation (notamment sécurité, défense et santé)
    - Fournissant un système de chauffage pour des sites assurant des MIG ou des logements, qui ne sont pas en mesure de passer à d'autres combustibles
  - 3° les autres consommateurs susceptibles de subir des conséquences majeures en cas de réduction ou d'arrêt de leur consommation de gaz naturel (niveau d'apparition de ces conséquences précisé

    Notifiées aux gestionnaires et aux consommateurs des listes

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL

DÉLESTAGE GAZ / Mise en œuvre du délestage

Les gestionnaires de réseaux délestent dans l'ordre de priorité suivant :

- la « **liste 1 » (production d'électricité> 150MW) jusqu'au niveau d'alimentation** susceptible de remettre en cause la sécurité d'approvisionnement électrique
- les consommateurs de gaz naturel **> 5GWh ne figurant pas sur les listes** préfectorales + la « **liste 3 » jusqu'au niveau d'alimentation** au deçà duquel les consommateurs subiraient des conséquences économiques majeures
- le **reste de la « liste 3 »**
- les **autres** consommateurs

En cas de non respect du délestage, le décret prévoit **des sanctions :** jusqu'à 2 ans d'emprisonnement + 75 000 € d'amende

DÉLESTAGE GAZ / Mise en œuvre du délestage

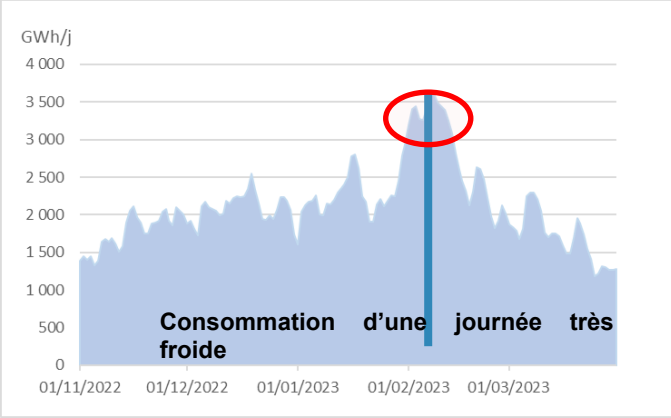

Attention : Informations susceptibles d'évoluer

Exemple *:*

- *Baisse de 30% de la consommation gaz pour les centrales électriques (après avis RTE)*
- *Baisse de 50% de la consommation gaz pour les sites > 5 GWh hors MIG pour la partie de consommation pouvant être réduite sans impact économique majeur*
- *Pas de d'impact pour les autres consommateurs*

Tous sites GRD et GRT concernés dans des proportions identiques à hauteur du besoin identifié en respectant la priorisation prévue

Les GRT évaluent et quantifient le besoin de délestage

Les GRT émettent des ordres de délestage aux consommateurs sur leur réseau et demandent aux GRD d'émettre des ordres de délestage vers leurs clients raccordés

Mise en œuvre du délestage par les GRD

Les consommateurs doivent se délester sous **2 heures**

Les gestionnaires de réseaux vérifient l'application des ordres de délestage

Les gestionnaires de réseaux suivront la baisse de consommations en lien avec les autorités

informent l'Etat

Ordres de délestage envoyés de manière équitable auprès des clients (a minima par mail ou SMS)

Si le client n'accuse pas réception dans les 2h de l'ordre de délestage ou s'il ne se déleste pas, GRDF et GRTgaz réaliseront des appels sortants

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL

Le mécanisme de répartition de la consommation de gaz naturel

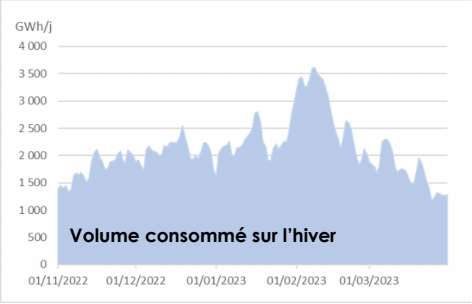

Règlement européen adopté en août 2022 sur les mesures coordonnées de réduction de la demande de gaz (règlement européen 2022/1369 du 5 août 2022) :

- Engagement de réduction « commune » de 15% par rapport aux 5 dernières années
- Des dérogations prévues par le règlement qui rapportent cette obligation à **environ 7% pour la France entre le 1er août 2022 et le 31 mars 2023**

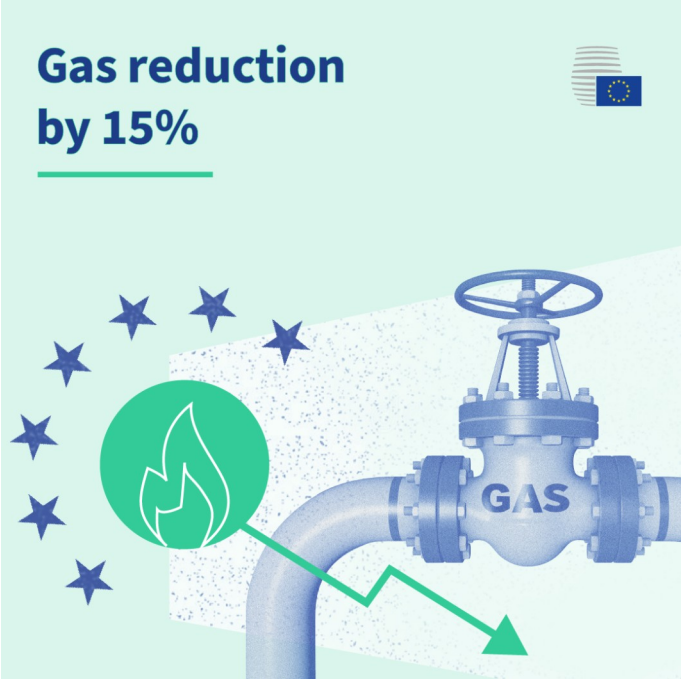

Des baisses de consommation engagées en France :

La consommation de gaz naturel depuis le mois d'août est inférieure à la moyenne des 5 dernières années (-1,1%)

→ Une baisse liée à l'effet prix, plus significative des consommations sur le réseau de transport (-15%) que sur le réseau de distribution (-8%)

→ Mais très largement « compensée » par la hausse de consommation des centrales à gaz

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL

Le mécanisme de répartition de la consommation de gaz naturel

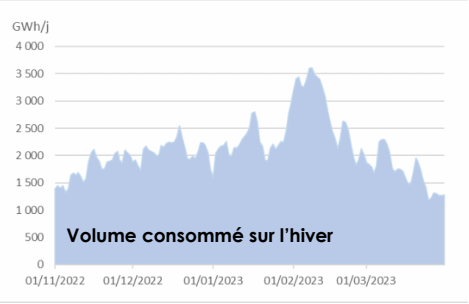

Objectifs

Préserver l'équilibre du réseau gazier sur la saison hivernale
Mécanisme pouvant être activé si les réductions de consommation sont insuffisantes, en complément de l'interruptibilité et du délestage qui apportent une réponse rapide et de courte durée

Principe

Définition d'une **consommation à ne pas dépasser**, sous peine de pénalités, en fonction des consommations passées, sur une période **entre la date de déclenchement et le 31 mars 2023,** pour tous les consommateurs de plus de 300 MWh PCS en 2021.

Des **exemptions seront définies** dans le décret, et une prise en compte au cas par cas des impacts économiques et environnementaux pour les consommateurs > 5GWh

Possibilité d'échanges des allocations pour les consommateurs > 5GWh

Informations non définitives, textes non parus

Cadre juridique

Un **décret en conseil des ministres «cadre général»,** en cours de finalisation, détaillera l'architecture et le fonctionnement du mécanisme.

Un décret en conseil des ministres «déclenchement» serait publié en cas de besoin et déclencherait l'activation du dispositif en fixant les grands paramètres: période couverte, coefficient de réduction appliqué aux consommations de référence des consommateurs concernés.

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL

Le mécanisme de répartition de la consommation de gaz naturel

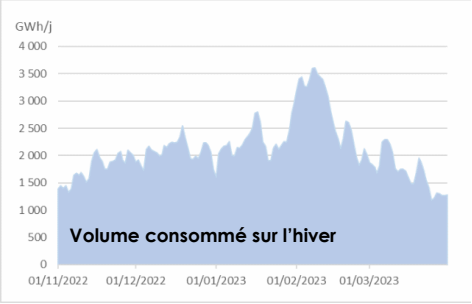

Publication d'un **avis au BOAC et lancement le 17 octobre d'une enquête sur le site gouvernemental sécurisé «DémarchesSimplifiées»:**

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/repartitiongaz2022

Cette enquête permet :

- l'enregistrement des consommations de référence
- l'identification des consommations minimales (prises en compte au cas par cas pour les consommateurs > 5GWh)
- L'identification des consommations spécifiques (= exemptions)

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Questions / réponses

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL

DÉLESTAGE GAZ : Questions / Réponses

- Dispositif de délestage (qui, à quel moment, arrêt total/partiel, échelle géographique, comment couper, période, tournant) ? ⇒ Diapos précédentes + gestion de l'équilibre de réseau/accident local de 1 à 7j + pas de coupure physique mais ordre à respecter + non tournant
- Modalités de prévenance (système d'alerte, délai) ? ⇒ Contact (mail, téléphone) déclaré dans l'enquête + 2h théorique (+ Ecogaz)
- Adaptable au process ? ⇒ Prise en compte via l'enquête (classement listes + débit minimal de la Liste 3)
- Gestion multi PCE pour une entité (SIREN, réseaux de chaleur …) ? ⇒ Non pas pour le délestage
- Risques pour les industries ? ⇒ Casse de l'outil + redémarrage long (pris en compte via La liste 3, si déclarés à l'enquête) + d'autres (économiques, chômage, …) que l'industriel doit anticiper
- Sanctions en cas de non respect ? ⇒ L434-4 du Code de l'énergie : jusqu'à 2 ans d'emprisonnement + 75 000 € d'amende
- Classement préfectoral (quand, qui) ? ⇒ En cours d'arbitrage
- Prise en charge des coûts ? ⇒ Aucune prise en charge par l'État n'est prévue
-

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Liberté Égalité Fraternité
DREAL

RÉPARTITION GAZ : Questions / Réponses

- Quelle est l'articulation entre interruptibilité, répartition et délestage gaz ? ⇒ Gestion à court terme : interruptibilité (mesure de marché) et délestage pour gérer l'équilibre de réseau de 1 à 7j / accident local + Gestion à long terme : sur période hivernale
- Déclenchement ? ⇒ le moment venu, sur une période de temps comprise entre novembre 2022 et avril 2023 (cadre réglementaire attendu)
- Modalités de prévenance (comment, délai) ? ⇒ Textes réglementaires attendus prochainement
- Qui est concerné / exempté ? ⇒ Consommateurs > 300 MWh PCS en 2021 concernés. Exemptions possibles pour PCE ayant une « consommation spécifique » + cas par cas, sous réserve d'avoir rempli l'enquête DS.
- Priorités pour l'accès au gaz ? ⇒ Pas de priorités, mais des exemptions
- Réduction : Facteur ? ⇒ Échelle temporelle ? Le dispositif est calibré sur un effort de réduction de consommation de gaz de l'ordre de 10% d'une consommation de référence, calculée sur une base historique et sera décidé lors du décret « déclenchement »
- Rôle fournisseurs, gestionnaires de réseau, client (alerte, réduction) ? ⇒ Les gestionnaires s'assurent de l'équilibre de réseau. Les fournisseurs s'assurent de l'adéquation des capacités de production avec la consommation de gaz. Le Client devra respecter l'objectif de consommation maximale, sauf exemption.
- Quand est-ce que le guichet de partage des quantités sera mis en place ? ⇒ Textes réglementaires attendus prochainement, objectif visé en décembre
- Y aura t'il un foisonnement inter sites des droits à consommer ? A partir de quand ? ⇒ Uniquement pour les consommateurs de plus de 5 GWh (textes attendus)

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Présentation des aides mobilisables

Dispositifs d'aide aux entreprises impactées par l'augmentation des prix de l'énergie

1. **GUICHET D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ**
2. **PGE RÉSILIENCE**
3. **PRÊT À TAUX BONIFIÉ RÉSILIENCE**

Le guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz

- Aide à destination de toutes les entreprises grandes consommatrices d'énergie qui ont subi une hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et/ou d'électricité entre mars 2022 et décembre 2022 :
  - Montants d'achat de gaz et / ou d'électricité 2021 > 3 % du chiffre d'affaires 2021
  - Doublement du prix de gaz et / ou d'électricité sur des périodes de 3 mois par rapport à la moyenne de prix sur l'année 2021

- Guichet accessible sur impots.gouv.fr
- Nouvelles simplifications prévues en Novembre 2022
- Pour en savoir plus : Aide - Gaz / Electricité | impots.gouv.fr

Le PGE Résilience

- Financement supplémentaire au PGE « COVID »
- Pour toutes les entreprises ayant besoin d'un appoint de trésorerie en raison des conséquences du conflit en Ukraine sur leurs coûts de production
- Disponible jusqu'au 31 décembre 2022 auprès des banques
- Montant jusqu'à 15 % du CA annuel moyen sur les 3 dernières années
- Durée maximale de 6 ans avec franchise de remboursement de 12 mois
- Pour en savoir plus : Foire aux Questions (FAQ) : dp-covid-pret-garanti.pdf (economie.gouv.fr)

Le Prêt à taux bonifié Résilience

- Pour les PME et ETI n'ayant pas obtenu tout ou partie de PGE
- Aide apportée par l'Etat nécessairement accompagnée d'un effort équivalent des parties prenantes privées du dossier (actionnaires, banques, etc.)
- Perspectives réelles de redressement et ne pas faire l'objet d'une procédure collective
- Prochainement opérationnel jusqu'au 31 décembre 2022
- Durée max de 6 ans (taux de 2,25 %) avec franchise de remboursement de 12 mois
- Contact utiles : Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et Commissaire aux Restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) : jean-philippe.beaux@dreets.gouv.fr - 0761881390

Autres mesures de soutien et d'accompagnement pour les entreprises et les salariés

via

Note partenariale d'informations pour les Pays de la Loire

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

BPIFRANCE
PLAN CLIMAT
BANQUE DU CLIMAT

Une offre climat adaptée à chaque besoin

BPIFRANCE PLAN CLIMAT BANQUE DU CLIMAT

Climatomètre
Mesurez votre impact sur l'environnement grâce au quizz d'auto-évaluation

AUTO DIAG
€ Gratuit
15 minutes

Digital Learning
Formez-vous grâce au parcours digital
« Transition Energétique et Ecologique »

PLATE FORME
€ Gratuit
10 minutes à 20 heures

Le Diag Eco-Flux
Réalisez un diagnostic individuel pour analyser vos flux d'énergie, d'eau, de matière et déchets et réalisez des économies (en moyenne 48 000 € par site***)

DIAG
€ 2 000 € à 3 000 €
6 à 10 JH sur 15 mois

Le Diag Décarbon'Action
Réalisez un bilan Carbone approfondi de votre entreprise pour mettre en place un plan d'actions

DIAG
€ De 4 000 € à 6 000 €
12 JH sur 6 à 8 mois

ABC

Le Diag Perf'Immo
Réalisez un audit énergétique de vos bâtiments pour obtenir un plan d'actions de rénovation conforme aux objectifs du décret tertiaire

DIAG
€ De 3 000 € à 15 000 €
4 à 26 JH sur 3 à 6 mois

VTE Vert
Soyez aidé dans le recrutement d'un jeune talent sur des missions spécialisées sur la transition environnementale

CON SEIL
€ 12 000 € subvention
1 an minimum

Les Accélérateurs des Acteurs de la Transition Énergétique et Écologique
Accélérez l'activité de votre entreprise avec un programme adapté à votre filière : Eau, Déchets ou Transition Energétique

ACCELE RATEUR
€ 16 000 € à 30 000 € **
18 mois

L'Accélérateur Décarbonation
Accélérez votre transition écologique et pérennisez votre développement avec une stratégie bas-carbone et un plan d'actions

ACCELE RATEUR
€ 22 000 €
24 mois

Découverte
Mesurez vos **besoins** en **accompagnement** pour vous inscrire dans la transition **écologique** et **sociale**.

Initiation
Une première approche et des **solutions** aux **enjeux** de la **transition sociale** et **écologique**.

Renforcement
Un **accompagnement précis**, permettant de **vous développer**, liant **tutorat, conseil et dialogue** entre dirigeants.

Accélération
L'outil le plus accompli pour permettre à votre entreprise de passer un cap et s'inscrire dans une **logique de développement écologique** profonde.

JH = jours homme
* limité à 2 modules de conseil selon la taille de l'entreprise
** selon la taille de l'entreprise
*** étude réalisée sur un panel d'établissement

bpifrance | 6

Focus sur Le Diag Éco-Flux (1/2)

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux

DIAG ÉCO·FLUX
• ÉNERGIE • EAU • MATIÈRES • DÉCHETS

Le dispositif Diag Eco-Flux propose un **accompagnement personnalisé** pour **réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Energie, Matière, Eau et production de Déchets**

POURQUOI ?

Le Diag Eco-Flux s'adresse aux dirigeants qui souhaitent **réaliser des économies** et **initier une démarche de transition écologique pour un ou plusieurs de leurs établissements.** Ce programme s'inscrit dans le **Plan Climat lancé par Bpifrance.**
En moyenne, les actions préconisées permettent de générer **70k€ par an.**

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en optimisation de flux.
Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME. Composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 15 mois**.

POUR QUI ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec **un ou plusieurs sites** (usine, restaurant, commerce alimentaire, …) qui comptent **entre 20 et 250 salariés***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 par site)
- Exclusions : entreprises en « difficultés » selon la définition Européenne.

*Possibilité d'avoir un Diag Eco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études

Focus sur Le Diag Éco-Flux (2/2)

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux

Accompagnement simple en 4 étapes

1 Analyse de vos pratiques
L'expert sélectionné mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d'économies.

2 Définition d'un plan d'action
Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.

3 Mise en place des actions
Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.

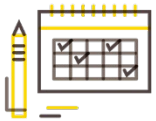

4 Évaluation
A l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec l'expert, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions.

QUEL PRIX ?

Ce dispositif, financé par **l'ADEME et opéré par Bpifrance**, accompagne les entreprises dans la transition écologique en France.

Le prix du Diag Eco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visé par le dispositif.

Profitez de ce dispositif financé à 50% par l'ADEME (dans la limite de l'enveloppe disponible)

Effectif du site concerné par le Diag Eco-Flux	**20 à 50**	**51 à 250**
Coût pour le site	2 000 € HT	3000 € HT

CONTACT

Site : **http://diagecoflux.bpifrance.fr**

Mail : **diagecoflux@bpifrance.fr**

Les EnR&R dans l'industrie : un potentiel sous-exploité

30%

de l'énergie finale consommée dans l'industrie pour des températures de moins de 200°C…

… mais seulement

6%

de la consommation de combustibles de l'industrie assurée par des énergies renouvelables et de récupération

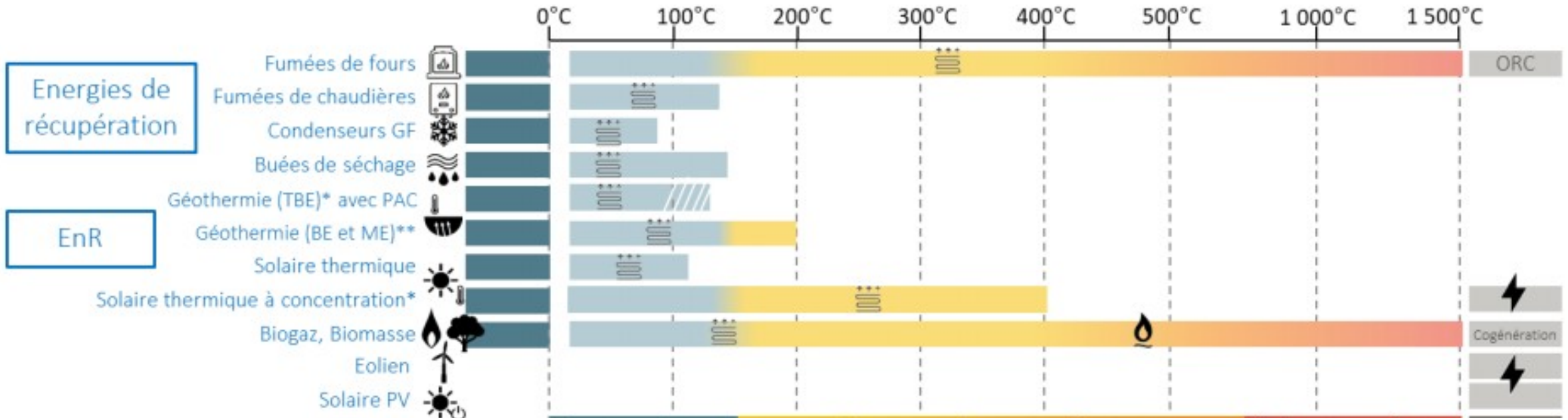

Cartographie des EnR&R et des secteurs industriels en fonction de leurs niveaux de température

Récupération et valorisation de chaleur fatale

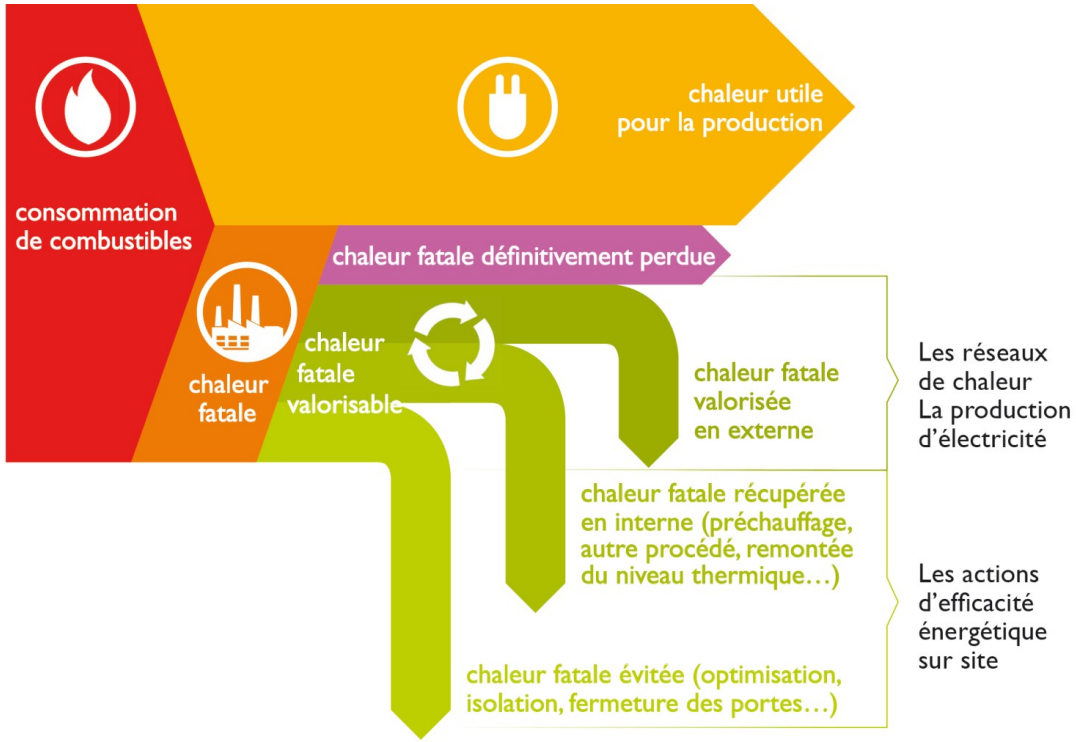

Quelques témoignages d'entreprises en vidéo : agro-alimentaire, papier-carton, acier…

Accompagnements proposés par l'ADEME

Le financement (jusqu'à 70%) d'une étude de faisabilité technique et économique, réalisée par un bureau d'études indépendant

Le financement (jusqu'à 50%) des équipements de récupération de chaleur ou de froid éligibles :

- système de captage de chaleur (séchoir, four, chaudière...),
- systèmes de remontée du niveau thermique (PAC, CMV),
- systèmes de production de froid (PAC en montage thermofrigopompe, groupe à absorption),
- systèmes de stockage (accumulateurs de vapeur, ballons réservoirs d'eau chaude),
- transport, distribution et valorisation de chaleur (tuyauteries, canalisations, échangeurs…)

Dans certains cas, ces subventions peuvent être cumulées aux CEE.

Contact : axel.vaumoron@ademe.fr, 02 40 35 52 66

Production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique)

Accompagnements proposés par l'ADEME

Un apport d'expertise gratuit sur tout le cycle de vie de votre projet, depuis son émergence jusqu'à sa mise en exploitation, par les experts du Réseau des énergies renouvelables

Le financement (jusqu'à 70%) d'une étude de faisabilité technique et économique, réalisée par un bureau d'études indépendant

Le financement de 30 à 60% des équipements de votre projet de chaleur renouvelable : biomasse, réseaux de chaleur ou de froid, géothermie, solaire thermique, méthanisation

Pourquoi la chaleur renouvelable ?

- Solution adaptée à votre besoin
- Compétitivité
- Impact sur l'environnement
- Image concurrentielle

Quelques témoignages d'entreprises en vidéo : agro-alimentaire (ici et ici), papier-carton (ici et ici), mécanique (ici et ici), aéronautique, cosmétique, agriculture, santé…

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Installations productrices de chaleur renouvelable aidées par l'ADEME sur la période 2015-2021 en région Pays de la Loire

Limite d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Limite départementale

Type d'installations

- Géothermie
- Chaufferie biomasse
- Méthanisation
- Réseaux de chaleur
- Solaire thermique

Taille de cercle proportionnelle à la production énergétique prévisionnelle annuelle

90 000 MWh
20 000 MWh
10 MWh

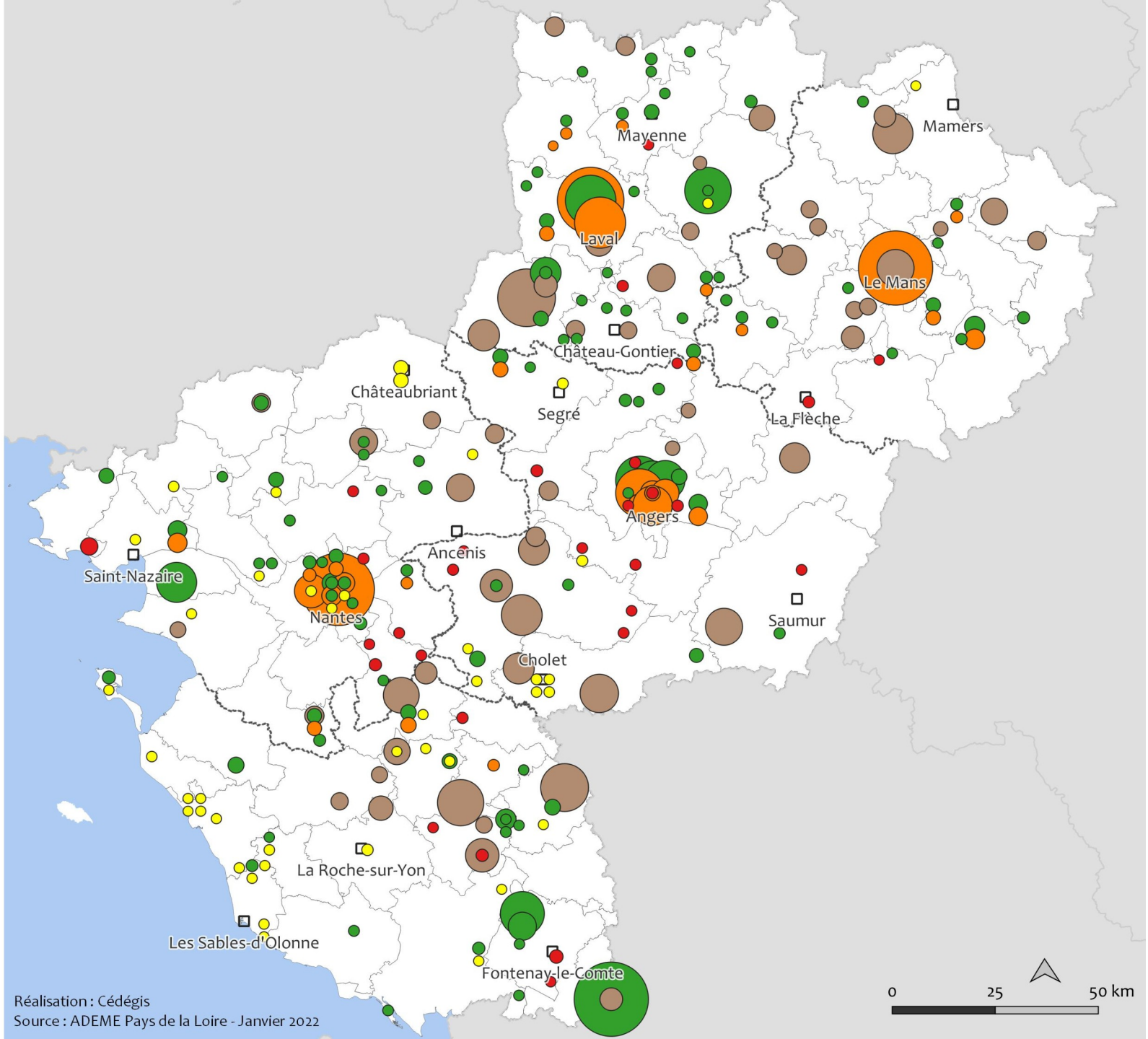

Réalisation : Cédégis
Source : ADEME Pays de la Loire - Janvier 2022

Vos contacts au sein du Réseau des Energies Renouvelables

Métropole de Nantes : NANTES métropole, Bérénice ROILETTE, 02 40 99 67 14, berenice.roilette@nantesmetropole.fr

Loire-Atlantique (hors métropole de Nantes) : Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique, Cédric GARNIER, 06 40 49 27 29, cedric.garnier@sydela.fr

Maine-et-Loire : Mission Bocage, Joël Cardinal, 07 71 03 66 87 j-cardinal@missionbocage.fr

Mayenne : Fédération départementale CUMA 53, Olivier BENOIT, 02 43 67 37 34, olivier.benoit53@cuma.fr

Sarthe : Agence des Territoires de la Sarthe : Mme Yannick BEAUJARD, 02 44 02 42 37, yannick.beaujard@sarthe.fr

Vendée : Union Cuma Vendée, Valentin FALCON, 06 73 87 35 99, valentin.falcon@cuma.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME

ROMAIN LAVIELLE
Coordinateur du pôle Transition énergétique
Décarbonation des entreprises
ADEME Pays de la Loire
02 40 35 80 22
romain.lavielle@ademe.fr

Plateforme *AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE*

https://agirpourlatransition.ademe.fr/

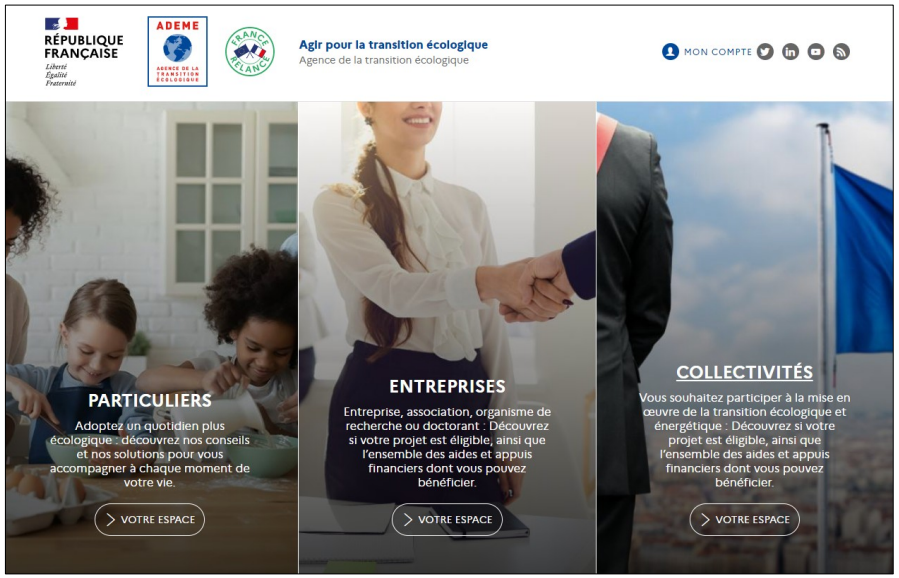

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Questions / réponses

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Diapositives complémentaires transmises aux participants

Les liens utiles et compléments d'information

Bilan présenté par les gestionnaires de réseaux de transport le 14 septembre 2022
https://www.grtgaz.com/medias/communiques-de-presse/perspectives-systeme-gazier-hiver-2022

écogaz https://myecogaz.com/

Interruptibilité garantie :

- GRTgaz : https://www.grtgaz.com/medias/actualites/interruptibilite-garantie
- GRDF : https://www.grdf.fr/entreprises/grdf-et-vous-au-quotidien/maintenance-intervention-depannage/delestage-et-interruptibilite#interrupti

Focus sur Le Diag Décarbon'Action (1/2)

Une solution clef en main et efficace pour entamer sa décarbonation

DIAG DÉCARBON'ACTION

Le Diag Décarbon'action propose une **méthode efficace et éprouvée pour initier la décarbonation des entreprises et les aider à passer à l'action**

POURQUOI ?

Le Diag Décarbon'action vise à aider les PME et petites ETI à **réduire leurs émissions de gaz à effet de serre** pour être **plus résilientes et compétitives**, en réponse aux **contraintes actuelles et futures** (réglementaires, de marché, risques climatiques, etc).

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude et cabinets de conseil spécialisés en comptabilité carbone.
Ce réseau d'experts est sélectionné par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME et de l'Association Bilan Carbone. Suivant une méthode certifiée et conforme à la réglementation, **l'accompagnement se fait sur 6 à 8 mois**.

POUR QUI ?

- **Les organisations françaises** disposant d'un numéro SIREN et d'un numéro URSSAF
- **Comptant moins de 500 personnes** (non soumises à la réglementation sur le bilan GES)
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- **N'ayant jamais réalisé de bilan GES**

Focus sur Le Diag Décarbon'Action (2/2)

Une solution clef en main et efficace pour entamer sa décarbonation

Accompagnement simple en 3 étapes

1 Bilan des émissions de GES
L'expert sélectionné estime le volume d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise généré en un an sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (émissions directes et indirectes)

2 Définition d'un plan d'action
Avec l'appui de l'expert, l'entreprise définit et priorise des actions de réduction des émissions. Ce plan d'actions est ensuite chiffré par l'expert.

3 Mise en transition
L'expert aide l'entreprise à valoriser la démarche pour embarquer son écosystème (salariés, clients, fournisseurs,…) et à passer à l'action.

QUEL PRIX ?

Ce dispositif, co-financé par **l'ADEME et Bpifrance**, accompagne les entreprises dans leur démarche de décarbonation.

Le prix du Diag Décarbon'action dépend de la taille de l'entreprise :

Effectif de l'entreprise	**1 à 249**	**250 à 499**
Prix pour l'entreprise*	4 000 € HT	6 000 € HT

**Tarif subventionné sous réserve de non dépassement du plafond des aides d'Etat dites de minimis*

CONTACT

Site : **http://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/**

Mail : **diagdecarbonaction@bpifrance.fr**

bpifrance

Le Diag Perf'Immo (1/2)

Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments

DIAG PERF'IMMO
• DIAGNOSTIC • ÉCO-ÉNERGIE • TERTIAIRE

Le Diag Perf'Immo propose un accompagnement personnalisé pour réduire les **consommations énergétiques des bâtiments tertiaires** et inscrire les entreprises dans **une trajectoire conforme aux objectifs du dispositif Eco-Energie Tertiaire** (ou Décret Tertiaire)

POURQUOI ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- Evaluer la performance énergétique de votre ou de vos bâtiment(s)
- Définir des scénarios chiffrés de rénovation énergétique
- Inscrire votre entreprise dans une trajectoire conforme aux objectifs du décret tertiaire (réduction de 40% à 60% de votre consommation énergétique par rapport à une année de référence, ou atteinte d'une valeur seuil réglementaire)

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en performance énergétique des bâtiments et certifiés aux méthodes d'audit énergétique réglementaires.
Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance et ses partenaires.
La durée de **l'accompagnement dépend de la complexité du site à étudier (3 à 6 mois).**

POUR QUI ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français*
- Propriétaires (ou crédit preneurs) de bâtiment(s), dont elles disposent des plans et ayant des **activités tertiaires privées situées en France** (tourisme, commerce, santé, logistique, services, mixte industrie - tertiaire…) et envisageant une **rénovation énergétique de ceux-ci**
- Sur le territoire français
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 diag par site)

**L'éligibilité sera conditionnée au respect des obligations légales de Bpifrance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme*

bpifrance

Le Diag Perf'Immo (2/2)

Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments

Accompagnement en 5 étapes

3 à 6 mois

1 Etat des lieux
Présentation de la méthode, recueil des attentes et collecte des documents : factures énergétiques, plans de bâtiment, liste des équipements du site,…

2 Bilan énergétique
Reconstitution des consommations via un modèle prédictif et comparaison aux factures énergétiques

3 Définition des objectifs de performance
Définition des objectifs de performance énergétique en lien avec les exigences du décret tertiaire aux horizons 2030, 2040 et 2050

4 Programme d'amélioration chiffré
Etablissement et chiffrage d'a minima 3 scénarii de rénovation énergétique permettant d'atteindre les objectifs de performance définis au préalable

5 Restitution et sensibilisation
Sensibilisation autour des enjeux du décret tertiaire et de la façon de mener à bien les travaux de rénovation énergétique
Aide à la déclaration OPERAT le cas échéant

QUEL PRIX ?

Le coût du Diag Perf'Immo est variable selon la surface et la complexité du site. Il est établi par devis **dans une fourchette comprise entre 3 000 et 15 000 €HT**

Les sites très complexes dépassant cette tarification seront traités hors du cadre de ce dispositif

PARTENARIAT

Afin de garantir l'expertise technique de la mission, Bpifrance collabore avec l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) qui apporte son soutien et son expertise à Bpifrance pour la définition et le suivi des critères de qualité des audits énergétiques

Le Diag Perf'Immo est également complémentaire de l'expérimentation de l'ADEME « Booster Entreprise Eco Energie Tertiaire ».

CONTACT

diagperfimmo@bpifrance.fr

Focus sur l'offre de financement dédiée à la mise en transition écologique et énergétique des entreprises

Prêts Vert (2 dispositifs)

Objectif : Financer la transition énergétique et écologique des entreprises

- **Qui ?** PME et ETI de plus de 3 ans
- **Quoi ?** Actifs immatériels & matériels (à faible valeur de gage)
- **Quel montant ?** A partir de 10K€ jusqu'à 5 000 K€
- **Quelle durée ?** De 2 à 10 ans (avec jusqu'à 2 ans de différé)
- **Partenariat bancaire 1 pour 1**
- **Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant**

Prêt Economies d'Energie

Objectif : Financer les équipements éligibles aux CEE

- **Qui ?** PME plus de 3 ans
- **Quoi ?** Equipements éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire et Industrie
- **Quel montant ?** A partir de 10K€ jusqu'à 500K€
- **Quelle durée ?** De 3 à 7 ans (avec jusqu'à 2 ans de différé)
- **Partenariat bancaire 1 pour 1**
- **Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FRANCE 2030

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

bpifrance

VTE VERT

AIDE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE VERT

LE DISPOSITIF VTE VERT

Créer un lien entre talents et dirigeants des PME et ETI Françaises !

Jusqu'à **12 000 €**[1] d'aide à l'embauche[2].

Pour soutenir l'embauche de jeunes diplômés et étudiants dans les entreprises françaises pour accompagner leur Transition Énergétique et Écologique, l'ADEME, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et Bpifrance ont mis en place le label VTE Vert

L'ADEME en quelques mots

Opérateur d'Etat sous tutelle :

- Du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- Du ministère de la transition énergétique ;
- Du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Domaines d'activités :

- Changement climatique;
- Air et mobilités;
- Énergies;
- Production durable;
- Urbanisme durable;
- Agriculture et forêts;
- Économie circulaire;
- Bâtiments;
- Changement comportements et mobilisation.

Budgets

- 973 M€ en 2022 ;
- 2 Milliards dans le cadre de France Relance (2021-2022).

Nos missions :

- Amplifier le déploiement de la transition écologique ;
- Contribuer à l'expertise collective ;
- Innover et préparer l'avenir.

Combien, où ?

- 919 collaborateurs dont 383 en régions ;
- 3 sites centraux (Angers, Valbonne, Montrouge);
- 17 directions régionales.

https://agirpourlatransition.ademe.fr/
https://www.ademe.fr/

Longue vie aux objets